



**COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU MARDI 12 OCTOBRE 2021 à 18 Heures  
Salle des Fêtes de MOUZIEYS-PANENS.**

L'an deux mille- vingt-un, le douze octobre, à dix-huit Heures, le conseil de la Communauté de Communes du Cordais et du Causse ; dûment convoqué en date du 5 octobre 2021, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de fêtes, à MOUZIEYS-PANENS, sous la présidence de Monsieur Bernard ANDRIEU, Président.

***Etaient Présents :***

**Commune de CORDES :** Messieurs Bernard ANDRIEU, Jean-Michel PIEDNOEL, Bernard TRESSOLS (Titulaires)

**Commune de PENNE :** Monsieur Sylvain RENARD. (Titulaire)

**Commune de ST MARTIN LAGUEPIE :** Messieurs Jean-Christophe CAYRE, Jean-Paul MARTY. (Titulaires)

**Commune de LES CABANNES :** Monsieur Patrick LAVAGNE. (Titulaire)

**Commune de VAOUR :** Madame Nathalie MULET (Titulaire)

**Commune de LAPARROUQUIAL :** Monsieur Laurent DESHAYES. (Titulaire)

**Commune de MILHARS :** Madame Sylvie GRAVIER. (Titulaire)

**Commune de ST MARCEL CAMPES :** Monsieur Alex BRIERE (Titulaire)

**Commune de LIVERS-CAZELLES :** Monsieur Bernard BOUVIER. (Titulaire)

**Commune de MOUZIEYS PANENS :** Messieurs Claude BLANC, Michel PRONNIER. (Titulaires)

**Commune de SOUEL :** Monsieur Frank CEBAK (Titulaire)

**Commune de BOURNAZEL :** Monsieur Jérôme FLAMENT. (Titulaire)

**Commune de VINDRAC-ALAYRAC :** Madame Céline BOYER. (Titulaire)

**Commune de LE RIOLS :** Monsieur Serge BESOMBES. (Titulaire)

**Commune de LACAPELLE SEGALAR :** Monsieur Frédéric ICHARD. (Titulaire)

**Commune de LABARTHE BLEYS :** Monsieur Daniel GANTHE. (Titulaire)

**Commune de MARNAVES :** Madame Sabine BOUDOU-OURLIAC. (Titulaire)

**Commune de ROUSSAYROLLES :** Monsieur Brice LAURET (Suppléant)

**Commune de ST MICHEL DE VAX :** Monsieur Matthieu AMIECH (Titulaire)

***Formant la majorité des membres présents et représentés.***

**Absents et excusés :** Mesdames Laurence POILLERAT, Elisabeth COUTOU (PENNE), Messieurs Pierre PAILLAS (MILHARS), François LLONCH et Thomas BRABANT-CHAIX (CORDES), Philippe WOILLEZ (LES CABANNES), Melvin ROCHER (VAOUR).

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur le Président demande aux élus du Conseil Communautaire de bien vouloir observer une minute de silence en hommage Paul QUILES, Président de la Communauté de Communes de 2001 à 2020, décédé le 24 septembre dernier et dont les obsèques se sont déroulées à Paris, le mercredi 29 septembre.

Il remercie ensuite Mr Claude BLANC, Maire de Mouzieys-Panens, pour l'accueil du conseil communautaire dans cette salle.

Il informe ensuite l'assemblée de la réunion d'installation de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) qui s'est tenue hier matin à la Préfecture et au cours de laquelle, les membres présents ont validé en commission restreinte et à l'unanimité, le rattachement des communes de Loubers, Noailles et Loubers à la Communauté de Communes du Cordais et du Causse à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Cette décision permet à notre communauté de communes de continuer à exister puisqu'à l'entrée de ces trois nouvelles communes, elle atteint désormais le seuil des 5000 habitants exigé par la loi NOTRe et met fin à l'arrêté préfectoral prononçant la création, à compter du 1er janvier 2017, de la « Communauté de communes du Carmausin-Ségala & Cordais et du Causse », par fusion des communautés de communes 3 CS et 4 C.

En commission plénière, l'assemblée des élus a également validé à l'unanimité, la création du syndicat mixte de Tourisme entre la 4C et le Pays Gaillacois.

Au terme de son allocution, il procède à l'ouverture de la séance et déroule les différents de l'ordre du jour de la réunion.

**Madame Sylvie GRAVIER a été élue secrétaire de séance.**

### **1-Délibération portant sur la demande de renouvellement du classement de l'Office de Tourisme du Pays Cordais au Pays de Vaour en 1<sup>er</sup> catégorie ».**

**Le Conseil Communautaire,**

Sur proposition de Monsieur Président,

Où l'exposé de Madame la Vice-Présidente, en charge du Tourisme, de la Culture et du Projet de Territoire, sur la proposition de dépôt d'une demande de classement de l'Office Intercommunal de Tourisme du Pays Cordais au Pays de Vaour en catégorie I,

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu le Code du Tourisme, notamment ses articles L.133-10-1, D.133-20 et suivants ;

Vu l'arrêté ministériel du 12 novembre 2010 fixant les critères de classement des offices de tourisme modifié ;

**Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,**

Approuve le dossier de demande de classement en catégorie I présenté par l'Office Intercommunal de Tourisme du Pays Cordais au Pays de Vaour, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Autorise Monsieur le Président à adresser ce dossier à Madame la Préfète, en application de l'article D.133-22 du Code du Tourisme.

### **2-Délibération portant sur la demande de subvention de la SICA des produits fermiers de VAOUR**

**Monsieur le Président expose :**

Dans le cadre de la restauration en cours du bâtiment de la SICA des Produits Fermiers de VAOUR suite au sinistre (incendie) subi en 2018, les co-gérants sollicitent un soutien financier de la 4C à hauteur de 2000 euros pour rééquiper les ateliers en matériel professionnel.

Il rappelle que dans leur courrier du 15 juillet 2021, ils expliquent que l'opération de rénovation de la structure (bâtiment + équipement) dépasse 500 000 euros HT. La SICA peut autofinancer 2/3 de cette dépense (indemnité de l'assurance et emprunt bancaire). Le financement complémentaire et nécessaire porte sur l'acquisition des équipements de l'atelier (base 141394.99 € HT). La Région a été sollicitée pour une aide de 18000 euros dans le cadre du dispositif Agro Viti, le Département à hauteur de 25000 euros et un financement LEADER a également été demandé à hauteur de 67500 euros.

Au terme de son exposé, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de se prononcer sur la demande de subvention de la SICA à la 4C pour l'équipement en matériel, à hauteur de 2000 euros.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, vote une subvention de 2000 euros pour l'équipement en matériel de la SICA.

### 3-Délibération portant sur la souscription de parts sociales à la SCIC REHAB.

Sur la proposition de Monsieur le Président, Madame Sylvie GRAVIER Vice-Présidente en charge du Développement Durable, du Numérique, de la Ruralité (Agriculture), l'Urbanisme et du suivi de l'étude PLUi, de la Collecte des déchets ménagers, du SPANC présente au conseil communautaire, les missions de la SCIC REHAB et l'articulation de ses interventions avec les communautés de communes.

La SCIC REHAB a pour vocation d'être un acteur du développement territorial et de la transition énergétique par ses actions, mais aussi de collaborer avec les collectivités de par sa forme juridique. En effet, la Société Coopérative d'Intérêt Collectif est reconnue d'utilité sociale car elle regroupe toutes les parties prenantes, des pouvoirs publics aux bénéficiaires en passant par les salariés de la structure. De ce fait, le lien qui lie la SCIC à ses associés leurs permet de rentrer au Conseil d'Administration et de participer à l'Assemblée Générale, mais aussi de mutualiser des salariés et donc des compétences au travers d'un Groupement d'employeur, qu'est la SCIC pour ses partenaires.

La SCIC REHAB se positionne en qualité :

- Opérateur unique **Rénov'Occitanie pour le Tarn** (Audit, Montage de dossiers de subvention et accompagnement en phase chantier) (+ 40% d'économies d'énergie).

Elle peut réaliser :

- Des accompagnements et de l'assistance aux particuliers hors programme d'accompagnement pour les personnes non éligibles (- 40% d'économies d'énergie)
- Les DPE suite à la réforme en cours.  
Elle a la possibilité :
- D'accompagner **les collectivités** souhaitant réaliser des travaux de rénovation énergétique de leurs logements pour la réalisation d'un Audit et des préconisations de travaux.
- De faire des propositions de travail avec les collectivités pour la mise en place **d'animations de sensibilisation** à la rénovation énergétiques (Nuits de la Thermographie, Mini-Salon, Apéro Réno, ...)
- D'accompagner des entreprises pour **se structurer en équipes** afin de répondre aux demandes de rénovation globale. (réforme de l'accompagnement suite au rapport de l'ADEME)
- De se positionner en **tiers de confiance envers** les artisans du territoire au travers d'une charte liant les entreprises à la SCIC Réhab et à son réseau (Rénov'Occitanie entre autres).

Au regard des missions dispensées par la SCIC REHAB et exposées par Madame Sylvie GRAVIER, Monsieur le Président propose au conseil communautaire de souscrire des parts sociales à hauteur de 2000 Euros, soit 100 parts sociales d'une valeur de 20 Euros.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **Valide** la souscription de parts sociales, pour un montant de 2000 euros à la SCIC REHAB.
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette souscription de parts sociales.

### 4-Délibération portant modification du budget Voirie 2021 DM3.

Entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président en charge des Finances et sur proposition de Monsieur le Président,

**Vu** l'instruction budgétaire et les nomenclatures comptables M14,

**Considérant** les modifications budgétaires du budget Voirie 2021 présentées,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

**Valide** les décisions modificatives de crédits telles qu'elles figurent au tableau ci-après.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 023 : Virement section investissement		366.15 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la sect<sup>o</sup> d'investis.</b>		<b>366.15 €</b>
D 2317-154 : ROUSSAYROLLES TX VOIRIE 2020		438.00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>		<b>438.00 €</b>
R 021 : Virement de la section de fonct		366.15 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.</b>		<b>366.15 €</b>
R 10222 : FCTVA		71.85 €
<b>TOTAL R 10 : Dotations Fonds divers Réserves</b>		<b>71.85 €</b>
R 74751 : Particip du GFP de rattachement		366.15 €
<b>TOTAL R 74 : Dotations et participations</b>		<b>366.15 €</b>

### 5-Délibération portant modification du budget général 2021 DM3

Entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président en charge des Finances et sur proposition de Monsieur le Président,

**Vu** l'instruction budgétaire et les nomenclatures comptables M14,

**Considérant** la nécessité de procéder à une modification des crédits sur le budget principal 2021,

**Considérant** qu'il y a lieu d'abonder l'opération 57 pour le complément de travaux effectué sur l'espace France Services et l'Espace de Vie de Sociale de la 4C et non budgétisé au budget primitif

**Considérant** que l'acquisition des parts sociales à la SCIC REHAB voté par l'assemblée doit faire l'objet de l'ouverture d'une ligne budgétaire complémentaire en section d'investissement,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

**Valide** les décisions modificatives de crédits telles qu'elles figurent au tableau ci-après.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2313-51 : TRAVAUX MEDIATHEQUE CORDES	1 632.00 €	
D 2313-57 : TRAVAUX MSAP		3 000.00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>1 632.00 €</b>	<b>3 000.00 €</b>
D 261 : Titres de participation		2 000.00 €
<b>TOTAL D 26 : Participations et créances ratta</b>		<b>2 000.00 €</b>
R 1321-57 : TRAVAUX MSAP		3 368.00 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>		<b>3 368.00 €</b>

### 6- Délibération portant modification du budget OM 2021 DM2. Opération 18 Achat composteurs.

Entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président en charge des Finances et sur proposition de Monsieur le Président,

**Vu** l'instruction budgétaire et les nomenclatures comptables M14,

**Considérant** la nécessité de procéder à l'acquisition de composteurs avant la fin de l'exercice comptable 2021,

**Considérant** que dans le cadre du budget primitif, aucune opération n'a été ouverte pour ce besoin, il est nécessaire de procéder à des modifications budgétaires du budget OM 2021 pour créer cette nouvelle opération d'investissement.

## Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

**Valide** les décisions modificatives de crédits telles qu'elles figurent au tableau ci-après.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2188-18 : ACQUISITION DE COMPOSTEURS		5 000.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>		<b>5 000.00 €</b>
D 2313-16 : ATELIERS TECHNIQUES GARAGES 4C	5 000.00 €	
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>5 000.00 €</b>	

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

### Développement Durable.

Bernard TRESSOLS informe le conseil communautaire de la volonté de la CUMA de procéder à la modification de ses statuts afin de lui permettre de proposer aux collectivités diverses prestations en lien avec le développement durable, notamment pour ce qui concerne le compostage des déchets verts et autres prestations. Pourquoi ne pas réfléchir à l'échelle intercommunale à la façon de composter les déchets ? Monsieur le Président propose à Monsieur TRESSOLS de réfléchir à la mise en place d'une commission sur ce dossier avec les élus (es) intéressés (es).

### Petites Villes de Demain (PVD).

L'installation du comité de pilotage de PVD aura lieu le Mardi 16 novembre 2021 avant la réunion du prochain conseil communautaire qui se tiendra le même jour.

### Dossier Compétence Assainissement.

Au regard des communes entrantes de Loubers, Noailles et Salles sur Cérou, Monsieur le Président informe le conseil communautaire de la nécessité pour la 4C, de se doter de la compétence assainissement collectif dès 2022.

A ce titre, une consultation va être lancée afin de choisir un cabinet d'études qui établira un état des lieux patrimonial et financier des différentes installations d'assainissement collectif existantes sur les communes membres de la 4C et pourra proposer plusieurs scénarios de gestion de cette compétence.

Il précise que le conseil communautaire sera appelé à se prononcer sur cette prise de compétence avant la fin de l'année 2021.

En ce qui concerne les résultats financiers du Service du SPANC qui avaient déjà fait l'objet de discussions au moment du vote du budget en avril 2021, il informe le conseil communautaire qu'une réflexion est en cours sur cette compétence, pour très certainement, revenir sur une gestion par délégation de service public.

### Calendrier des réunions 2022.

Monsieur le Président informe le conseil communautaire qu'au regard de la fréquence des réunions de 2021, il prévoit de convoquer 9 réunions de bureau et 9 réunions de conseil communautaire en 2022. Il précise qu'en fonction de l'urgence du traitement de certains dossiers, des réunions complémentaires pourront être programmées.

La prochaine réunion du conseil communautaire du 16 Novembre 2021, se tiendra à BOURNAZEL.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 20 H.